

# SÉANCE ORDINAIRE DU 03 DÉCEMBRE 2018

## PROCÈS-VERBAL

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH



### RÉS. 174-2018

#### 01– OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 03 décembre 2018 à 19 :30 à la salle les générations, située au 12 route de l'Église, Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame la conseillère Christine Ouellet  
Siège #2 – Monsieur le conseiller Bertrand Ouellet  
Siège #3 – Madame la conseillère Marie-Ève Gaudreau-Lévesque  
Siège #4 – Monsieur le conseiller Denis Miville  
Siège #5 – Monsieur le conseiller Denis Lizotte  
Siège #6 – Monsieur le conseiller Gilles Gagnon

Absence :

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto ; Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### RÉS. 175-2018

#### 02 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 5 novembre 2018
  - 3.2 Séance ordinaire ajournée du 12 novembre 2018
4. Gestion Financière et administrative
  - 4.1 Approbation des comptes payés au cours de novembre 2018
  - 4.2 Approbation des comptes à payer en décembre 2018
  - 4.3 Dépôt d'un extrait du registre public des dons reçus par les élus
  - 4.4 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires
  - 4.5 Indexation des salaires
  - 4.6 Indexation du salaire DG
  - 4.7 Nomination de la firme comptable pour le mandat d'audit du rapport financier 2018
  - 4.8 Horaire du bureau pendant la période des fêtes
  - 4.9 Frais de location Salle les générations
    - a. Tarifs
    - b. Demande de dérogation École Étoile Filante
  - 4.10 Correspondance
    - a. Adhésion
    - b. Participation financière
5. Législation
  - 5.1 Dépôt de projet du Règlement 07-2018

- 5.2 Avis de motion/ Projet de règlement 08-2018 relatif à l'imposition des taxes et tarifs municipaux 2018
- 5.3 Abrogation de la résolution 131-2018
- 6. Sécurité routière et voirie
  - 6.1 Rémunération de l'employé de voirie
  - 6.2 Approbation des comptes à payer à Transport en Vrac St-Denis – Chemin du Vide
  - 6.3 Approbation des comptes à payer à Transport en Vrac St-Denis – Drapeau-Ixworth
  - 6.4 Remboursement des retenues de garantie à payer à Transport en Vrac St-Denis – Chemin du Vide
  - 6.5 Remboursement des retenues de garantie à payer à Transport en Vrac St-Denis – Drapeau-Ixworth
- 7. Embellissement, hygiène du milieu et collectivité
  - 7.1 Nomination des représentants pour le Régie des matières résiduelles
- 8. Sécurité publique et sécurité incendie
  - 8.1 Nomination des représentants pour la Régie incendie
  - 8.2 Adoption du budget de la Régie incendie et de la Quot-part 2019
- 9. Famille, Loisir et Bibliothèque
  - 9.1 Achat du Sapin de Noël 2018 de l'OPP
- 10. Période de questions
- 11. Levée de la Séance

### **03 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **RÉS. 176-2018      03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre dernier, a été remis à tous les membres du conseil au moins 48heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **RÉS. 177-2018      03.02 – SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 12 NOVEMBRE 2018**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 novembre dernier, a été remis à tous les membres du conseil au moins 48heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève Gaudreau-Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 12 novembre 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **04 – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

#### **RÉS. 178-2018      04.01 – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU COURS DE NOVEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de novembre 2018 pour un montant de 183 371.24 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **RÉS. 179-2018      04.02 – APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU COURS DE DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de décembre 2018 pour un montant de 53 781.87\$

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2018		
AGRO-ENVIRO LAB	Analyses TEU 10-2018	157.52 \$
AQUATECH	Honoraires professionnels	415.07 \$
BASE 132	Cartes de Noël	316.64 \$
BURO PLUS	Contrat photocopieur, Infonésime déc. 2018	126.93 \$
CENTRE DU PARE-BRISE M.L. INC.	Camion voirie - pneus d'hiver, anti-rouille, chang. d'huile, lumière	1 636.29 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RURAL	Achat de 2 livres du 150e	50.00 \$
DÉBROUSSAILLEUSE R.B. ENR.	Débroussaillage des fossés	14 946.75 \$
FONDS D'INF. TERRITOIRE	Mutations	16.00 \$
GROUPE DYNACO - BMR	Articles divers, asphalte, bonbonne propane	257.74 \$
GROUPE AZIMUT	Abonnement GOnet 2019	1 572.86 \$
GUY LÉVESQUE	2 voyages asphalte + sortir jeux BMX de la patinoire	68.98 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	Appel de service - nouveaux codes suite au départ de Guylaine	80.48 \$
LE PLACOTEUX	Offre d'emploi - secr.-très. adjoint	381.72 \$
MARIE-EVE LAVOIE, CPA	Honoraires professionnels - secr.-très. adjointe	2 742.15 \$
MRC KAMOURASKA	Location radar 11 au 17 juin 2018	75.00 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	Tonnage octobre 2018	194.37 \$
SYLVAIN CHRÉTIEN	Remplissage remorque - asphalte recyclée	15.00 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Vers 1/5 Hiver 2018-2019	27 276.22 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	Gravelage rang 5 Est	3 452.15 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>53 781.87 \$</b>
<b>INCOMPRESSIBLES 1ER AU 26 NOVEMBRE 2018</b>		
BELL CANADA	418-856-3018	192.81 \$
BELL MOBILITÉ	418-860-8886	99.45 \$
HYDRO QUÉBEC	Éclairage public	262.16 \$
HYDRO QUÉBEC	Bio-fosse	768.17 \$
HYDRO QUÉBEC	Pont couvert	36.07 \$
HYDRO QUÉBEC	Salle et 2e compteur	860.09 \$
HYDRO QUÉBEC	Station pompage	93.03 \$
ESSO CANADA	Essence	287.42 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	1er paiement - travaux rte Drapeau + chemin du Vide	167 613.89 \$
FERME GUY LÉVESQUE	Versement 1/2 Hiver 2018-2019	3 276.79 \$
ATELIER CAROIS	Réparation camion voirie - remboursée par assurances	4 170.17 \$
ANDRÉANE COLLARD-SIMARD	Déplacement rencontres MRC + Ste-Anne-de-La-Pocatière	40.32 \$
ANDRÉANE COLLARD-SIMARD	Remboursement achats four. bureau, médiaposte, gants voirie	141.21 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2018-11-30	3 743.78 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2018-11-30	1 785.88 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>183 371.24 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>237 153.11 \$</b>

#### 04.03 DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DONNS REÇUS PAR LES ÉLUS

L'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, qui prévoit que tout don, toute marque d'hospitalité ou autre avantage reçu qui n'est pas de nature purement privée doit faire l'objet d'une déclaration dans les 30 jours;

La directrice générale, en tant que greffière, doit tenir un registre de ces déclarations et en faire le dépôt lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

La directrice générale dépose donc au Conseil un extrait du registre de 2018 et informe qu'aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis le dernier dépôt du registre.

#### 04.04 DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 357, tous les conseillers remettent à la directrice générale, secrétaire trésorière, leur déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires.

**RÉS. 180-2018**

**04.05 INDEXATION DU SALAIRE DES ÉLUS**

Conformément à l'article 6 du Règlement 09-2010 qui prévoit un taux minimum 2.5% d'augmentation du salaire des élus, lequel est une compensation symbolique pour le travail effectué dans la fonction de gouverne de la municipalité.

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité

**QUE**, pour l'exercice financier 2019, le salaire des élus soit indexé de 2.5%

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 181-2018**

**04.06 INDEXATION DU SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Conformément au contrat de la Directrice générale, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année le salaire est indexé selon l'IPC (indice du prix à la consommation).

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet et résolu à l'unanimité

**QUE**, pour l'exercice financier 2019, le salaire de la directrice soit indexé selon l'IPC en vigueur en 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 182-2018**

**04.07 NOMINATION DE LA FIRME COMPTABLE POUR LE MANDAT D'AUDIT DU RAPPORT FINANCIER 2018**

**Attendu que** le contrat de vérificateur externe est venu à échéance en 2018;

**Attendu que** l'article 966.2 du Code municipal stipule que le vérificateur externe doit vérifier, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers et en faire rapport au Conseil;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville et résolu à l'unanimité qu'un mandat d'audit du rapport financier 2018 de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, incluant l'audit de la reddition de compte Recyc-Québec et l'audit de la reddition de comptes du programme TECQ 2014-2018 soit octroyé à la firme Mallette pour un montant de 7375\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 183-2018**

**04.08 HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL**

**Attendu que** le bureau municipal ferme pour la période des fêtes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte et résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 184-2018**

**04.09.01 FRAIS DE LOCATION DE LA SALLE LES GÉNÉRATIONS**

**Attendu que** l'article 3 du Règlement 01-2018 stipule que la tarification sera revue annuellement et fixée par résolution du Conseil;

**Attendu que** le conseil a révisé les frais de location alloués aux activités de location;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville et résolu à l'unanimité que les frais de location de la Salle les Générations ne soient pas modifiés pour l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 185-2018**

**04.09.02 FRAIS DE LOCATION DE LA SALLE LES GÉNÉRATIONS**

**Attendu que** l'école l'Étoile Filante est une institution scolaire qui ne relève pas de la municipalité;

**Attendu que** l'école l'Étoile Filante a pour mission l'éducation scolaire et son accessibilité aux enfants du primaire;

**Attendu que** l'École l'Étoile Filante organise un événement pour et par ses élèves le 18 décembre 2018;

**Attendu que** l’enseignante de l’École l’Étoile Filante, Hélène St-Jean, a demandé une autorisation spéciale pour ne pas payer les frais de location de la Salle les générations;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon et résolu à l’unanimité que l’École l’Étoile Filante utilise gratuitement le 18 décembre et 19 décembre (en cas de tempête le jour précédent), la Salle les Générations.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**RÉS. 186-2018**

**04.10.01 CORRESPONDANCE : DEMANDE D’ADHÉSION**

**Attendu que** les changements climatiques changent l’agenda des villes et des municipalités;

**Attendu que** les efforts d’adaptation aux changements climatiques et à la transition énergétique demandent un travail de soutien par les organisations qui travaillent à améliorer la qualité de vie et de l’air des citoyens;

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Gaudreau-Lévesque et résolu à l’unanimité que la municipalité de Saint-Onésime-d’Ixworth adhère à titre de membre institutionnel pour l’année 2019 à l’Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique pour un montant de 100\$

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**RÉS. 187-2018**

**04.10.02 CORRESPONDANCE : PARTICIPATION FINANCIÈRE**

**Attendu que** le groupe d’entraide en allaitement maternel Les P’tits Gobe-Lait intervient dans l’ensemble des municipalités pour informer et soutenir les mères ainsi que leur famille pendant l’expérience d’allaitement;

**Attendu que** l’organisation, composée de mères bénévoles qui résident sur tout le territoire du Kamouraska, est en campagne de financement;

**Attendu que** la municipalité n’offre pas ce genre d’activité mais désire encourager le soutien aux mères en matière d’allaitement;

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l’unanimité que la municipalité de Saint-Onésime-d’Ixworth verse directement au P’tits Gobe-Lait un montant de 50\$ pour la poursuite de ses activités.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**RÉS. 188-2018**

**04.10.03 CORRESPONDANCE : PARTICIPATION FINANCIÈRE**

**Attendu que** le groupe Action Chômage Kamouraska Inc. intervient dans l’ensemble des municipalités sur le territoire pour soutenir les travailleurs et les travailleuses;

**Attendu que** les mesures 2018 sur la perception du chômage ont des effets néfastes sur l’industrie saisonnière et leurs employés;

**Attendu que** la municipalité n’offre pas ce genre d’activité mais désire encourager les travailleurs et les travailleuses sur le territoire ainsi que la viabilité de l’industrie saisonnière;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet et résolu à l’unanimité que la municipalité de Saint-Onésime-d’Ixworth verse directement à Action Chômage Kamouraska inc. un montant de 50\$ pour la poursuite de ses activités.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**05 – LÉGISLATION**

**RÉS. 189-2018**

**05.01 ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-2018 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VTT**

Les membres du Conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, M. le maire résume les grandes lignes du règlement 07-2018.

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique sur le territoire;

**Attendu que** le Club Les Avant-Gardistes 3&4 roues Inc. a sollicité l'autorisation de la Municipalité de Saint-Onésime pour circuler sur certains chemins municipaux;

**Attendu qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur le conseiller Denis Miville à la séance ordinaire du 05 novembre 2018;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte et résolu à l'unanimité que le règlement 07-2018 soit adopté par le Conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement : voir texte complet au registre des règlements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



### **RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2018**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2018 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

**ATTENDU QUE** le Club Les Avant-Gardistes 3 & 4 roues Inc. sollicite l'autorisation de la Municipalité de Saint-Onésime pour circuler sur certains chemins municipaux;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement est donné par monsieur Denis Miville, conseiller, lors de la séance du conseil tenue le 5 novembre 2018;

**ATTENDU QUE** le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement numéro 07-2018 et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 :**                    **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2 :**                    **TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 07-2018 des règlements de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth.

#### **ARTICLE 3 :**                    **OBJET**

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route.

#### **ARTICLE 4 :**                    **VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS**

Le présent règlement s'applique aux véhicules et personnes suivants :  
Les véhicules tout terrain motorisés (V.T.T.).  
L'autorisation de circuler sur les chemins visés par le présent règlement est accordée aux membres en règle de la Fédération québécoise des clubs quads.

#### **ARTICLE 5 :**                    **LIEUX DE CIRCULATION**

La circulation des véhicules tout-terrain est permise aux endroits suivants :

- **4ième Rang Ouest**  
À partir de la rue Ouellet jusqu'à la limite ouest de la municipalité
- **Route Drapeau Sud jusqu'au Chalet d'Ixworth**  
À partir du Chemin du Village sur 10 km environ
- **Route Chapais**  
À partir de la Route Drapeau sud jusqu'au Sentier Monk
- **Rang du Vide au complet**
- **Chemin du Village**  
À partir du pont jusqu'à la Route Drapeau sud
- **Route de l'Église**  
À partir de la rue Lizotte jusqu'au Club Hiboux et il est défendu de passer devant l'École
- **Petit Rang 5 au complet**  
À partir de la route Drapeau Sud jusqu'à la route de l'Église

**ARTICLE 6 :                    RESPECT DE LA SIGNALISATION**

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

**ARTICLE 7 :                    LIMITE DE VITESSE**

La vitesse maximale d'un véhicule tout terrain est de 50 km/hre sur les lieux visés par le présent règlement.

**ARTICLE 8 :                    PÉRIODE DE TEMPS VISÉE**

L'autorisation de circuler aux véhicules tout terrain, sur les lieux visés au présent règlement, est valide pour toutes les saisons de l'année.

**ARTICLE 9 :                    CLUB D'UTILISATEURS DE VÉHICULES TOUT TERRAIN**

L'autorisation consentie par le présent règlement n'est valide que si le Club V.T.T. Les Avant-Gardistes 3 & 4 roues Inc. assure et veille au respect des dispositions de la *Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.2)* et du présent règlement, notamment :

- Effectuer l'aménagement des sentiers qu'il exploite ;
- Installer la signalisation adéquate et pertinente ;
- Voir à l'entretien des sentiers ;
- Surveiller par l'entremise d'agents de surveillance de sentier ;
- Souscrire une police d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$ ;
- Donner de la formation aux utilisateurs et/ou conducteurs sur les sentiers qu'il exploite.

**ARTICLE 10 :                    ABOLITION DE TOUT RÈGLEMENT ANTÉRIEUR**

Ce règlement abroge et remplace le règlement 05-2009 et tout autre règlement antérieurement adopté par le conseil concernant la circulation des véhicules tout-terrain.

**ARTICLE 9 :                    ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur quatre-vingt-dix (90) jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ À SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH LE 3 DÉCEMBRE 2018

\_\_\_\_\_  
Benoît Pilotto, Maire

\_\_\_\_\_  
Andréane Collard-Simard, Dir. gén. et sec.- tré.

AVIS DE MOTION LE 5 NOVEMBRE 2018  
ADOPTÉ LE 3 DÉCEMBRE 2018  
ABROGE 05-2009

**05.02 – AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 08-2018 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS MUNICIPAUX 2019**

Monsieur le conseiller Denis Lizotte donne avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif à l'adoption du budget 2019 et à l'imposition de la taxe foncière, des taxes spéciales et des tarifs pour les services

municipaux, sera adopté.

## EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur le conseiller Denis Lizotte indique que ce règlement concerne le budget 2019

### RÉS. 190-2018

#### 05.03 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 131-2018

**Attendu que** suivant l'adoption de la résolution 131-2018, la firme Mallette a validé la nature des travaux à effectuer auprès de l'ancienne directrice ainsi qu'auprès du Conseil;

**Attendu que** selon l'auditrice, Valérie Mailloux, il en coûterait des frais inutiles à la municipalité puisqu'il ne lui appert pas pertinent de faire un audit au 31 octobre et un autre au 31 décembre de la même année;

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 131-2018.

Le vote est réquisitionné pour fin d'enregistrement au procès-verbal :

Monsieur Gilles Gagnon : contre  
Madame Christine Ouellet : pour  
Monsieur Bertrand Ouellet : pour  
Madame Marie-Eve Gaudreau-Lévesque : pour  
Monsieur Denis Miville : contre  
Monsieur Denis Lizotte : pour  
Monsieur Benoît Pilotto : abstention

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

## 06 – SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE

### RÉS. 191-2018

#### 06.01 RÉMUNÉRATION DE L'EMPLOYÉ DE VOIRIE

La directrice générale dépose aux élus une proposition de salaire de l'employé de voirie.

**Attendu que** le réseau local relève de la responsabilité de la municipalité et a pour objet de répondre à des besoins de nature essentiellement locale;

**Attendu que** la municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève ni du gouvernement du Québec ni du gouvernement du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

**Attendu qu'**en vertu de ses pouvoirs, la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth peut par l'exercice de ses compétences influencer directement le développement du territoire;

**Attendu que** la municipalité désire jouer un rôle de premier plan dans la voirie locale et pour se faire elle doit assurer cette fonction par un salaire qui soit équitable, compétitif et stimulant;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte et résolu à l'unanimité que le salaire de l'employé de voirie soit, tel que déposé aux élus, réajusté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qu'il soit révisé lors du retour à temps plein de l'employé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

### RÉS. 192-2018

#### 06.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER À TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS – CHEMIN DU VIDE

**Attendu QUE** la résolution 125-2018 stipule que le contrat pour les travaux d'infrastructures et de drainage du Chemin du Vide a été octroyé au soumissionnaire Transport en Vrac St-Denis pour la somme de 122 754.21\$ taxes incluses;



**Attendu que** les travaux d'infrastructures et de drainage du Chemin du Vide ont été effectués et réclame une deuxième demande de paiement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville et adopté à l'unanimité que le paiement des travaux entamés dans le Chemin du Vide totalisant la somme de 44309.17 \$ soit réglé au soumissionnaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 193-2018**

**06.03 APPROBATION DES COMPTES À PAYER À TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS – DRAPEAU-IXWORTH**

**Attendu QUE** la résolution 124-2018 stipule que le contrat pour les travaux d'infrastructures et de drainage de la Route Drapeau Sud et du Chemin Ixworth ait été octroyé au soumissionnaire Transport en Vrac St-Denis pour la somme de 248 731.17\$ taxes incluses;

**Attendu qu'**une partie des travaux d'infrastructures et de drainage de la Route Drapeau-Sud et du Chemin Ixworth ont été effectués et réclame une deuxième demande de paiement;

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et adopté à l'unanimité que le paiement des travaux entamés dans la Route Drapeau-Ixworth totalisant la somme de 122 413.88 \$ soit réglé au soumissionnaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 194-2018**

**06.04 REMBOURSEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE À TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS – CHEMIN DU VIDE**

**Attendu que** tous les travaux prévus au document d'appel d'offres ont été exécutés pour le Chemin du Vide, sauf le nivelage final du gravier qui sera fait au printemps 2019 en raison du gel;

**Attendu que** la municipalité de St-Onésime-d'Ixworth a signé le certificat de réception provisoire des ouvrages;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet et adopté à l'unanimité que la retenue de garantie de 5% totalisant la somme de 6137.72 \$ soit réglé au soumissionnaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 195-2018**

**06.05 REMBOURSEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE À TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS – ROUTE DRAPEAU SUD ET CHEMIN IXWORTH**

**Attendu que** tous les travaux prévus au document d'appel d'offres ont été exécutés pour la route Drapeau-Ixworth, sauf, entre autres, le nivelage final du gravier qui sera fait au printemps 2019 en raison du gel;

**Attendu que** la municipalité de St-Onésime-d'Ixworth a signé le certificat de réception provisoire des ouvrages;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte et adopté à l'unanimité que la retenue de garantie de 5% totalisant la somme de 12 436.56\$ soit réglé au soumissionnaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**07 – EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ**

**RÉS.196-2018**

**07.01 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS À LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que monsieur le conseiller Gilles Gagnon représente la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth à la Régie des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest et qu'il sera remplacé par madame la conseillère Christine Ouellet le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **08 – SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE**

### **RÉS.197-2018      08.01 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève Gaudreau-Lévesque  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que Benoît Pilotto représente la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth au Service intermunicipal de sécurité incendie et qu'il soit remplacé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **RÉS.198-2018      08.02 ADOPTION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART DU SERVICE INTERMUNICIPAL D'INCENDIE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte le budget du Service municipal d'incendie de Ville La Pocatière au montant de 572 040\$, soumis par Ville La Pocatière et adopte la quote-part de 35 166\$ pour l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **09 – FAMILLE LOISIR ET BIBLIOTHÈQUE**

### **RÉS.199-2018      09.01 ACHAT DU SAPIN DE NOËL 2018 À L'OPP**

**Considérant que** l'OPP vend des sapins de Noël pour ses activités de financement de la période des fêtes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville et résolu à l'unanimité que le Conseil remettre à l'OPP une somme de 30\$ pour le sapin de Noël monté devant le bureau municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **10 – PÉRIODE DE QUESTION**

## **11 – LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉS.200-2018      Attendu que** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;  
**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 19:56

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Benoît Pilotto, Maire

---

Andréane Collard-Simard  
Dir. gén. et sec.- tré.